

Fiche Produit

Eternal 43

forbo

FLOORING SYSTEMS



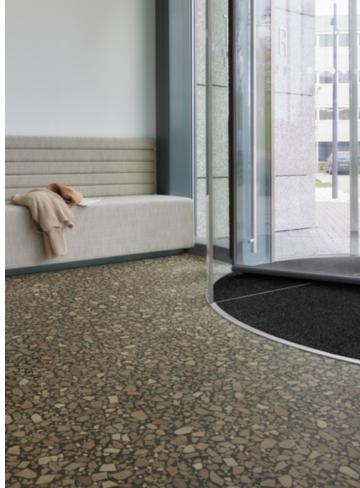
U4 P3 E2/3 C2



MADE IN
EUROPE



Descriptif type



Revêtement de sol PVC hétérogène compact U4 P3 en lés de 2 m

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC hétérogène compact 2 mm en lés de 2 m classé U4 P3 E2/3 C2 type Eternal 43. Selon la norme NF EN ISO 24343-1, son poinçonnement rémanent moyen sera de 0,02 mm. Il présentera une résistance au glissement classée R10. Il sera doté d'une couche d'usure compacte transparente, groupe T d'abrasion, constitué **jusqu'à 30 % de matériau recyclé** et d'une armature en voile de verre assurant une excellente flexibilité et stabilité dimensionnelle inférieure à 0,10 %. Le revêtement devra bénéficier d'un traitement de surface PUR Pearl™ lui conférant une remarquable résistance aux taches, facilitant l'entretien et permettant d'éviter toute métallisation ou entretien par méthode spray pendant toute la durée de vie du produit.

Pour un environnement plus sain, les émissions de COV dans l'air ne devront pas dépasser 20 µg/m³ (suivant la norme NF EN 16516) et les matières premières issues d'une technologie sans phthalates. Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à 6 ans supplémentaire (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant (1)). Le produit (chutes de pose et déposes) sera recyclable via le programme de reprise Tournesol***



Mode de pose et entretien

Mode de pose :

Pose collée : Mise en œuvre et type de colle suivant préconisations du fabricant et dans le respect du DTU 53.12. En fonction du classement UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'implique le classement E.

E1 : joints soudés à chaud sur support bois

E2 : joints soudés à chaud sur support béton

E3 : joints soudés à chaud + remontée en plinthes ou étanchéité en rives.

Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du DTU 53.12. Notamment : Possibilité de mise en œuvre sur sous couche d'interposition de type SARLIBASE TE de FORBO suivant Avis Technique du fabricant. A prévoir : Eléments de finition (barres de seuil, joints de dilatation, plinthes, profilés de finitions en cas de remontées en plinthes...)

Nettoyage et entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant.

La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant



Caractéristiques techniques

Dénomination commerciale	Eternal 43
Classement UPEC	U4 P3 E2/3C2
Certificat QB UPEC.A+	N°311-022.1
Efficacité acoustique au bruit de choc	ΔLw = 7 dB
Épaisseur totale	2,00 mm
Couche d'usure	0,70 mm
Masse surfacique	2 800 g/m² (-10 % / +13 %)
Groupe d'abrasion	T
Poinçonnement rémanent moyen	0,02 mm (exigence de la norme ≤ 0,10 mm)
Réaction au feu	Bfl-s1⁽³⁾- n°n° 2021/129-2 (CRET)
Classification selon NF EN 651 (ISO 11 638)	23 – 34 – 42



⁽¹⁾ L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr).

⁽²⁾ Linoleum et PVC - Selon cahier des charges et hors cadre amiante.

⁽³⁾ Valable sur support incombustible A1fl ou A2fl, testé en pose libre /Satisfait à la réglementation M3

Fiche Environnement

Eternal 43



FLOORING SYSTEMS



U4 P3 E2/3 C2



Descriptif type



Revêtement de sol PVC hétérogène compact U4 P3 en lés de 2 m Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC hétérogène compact 2 mm en lés de 2 m classé U4 P3 E2/3 C2 type Eternal 43. Selon la norme NF EN ISO 24343-1, son poinçonnement rémanent moyen sera de 0,02 mm. Il présentera une résistance au glissement classée R10. Il sera doté d'une couche d'usure compacte transparente, groupe T d'abrasion, constitué jusqu'à 30 % de matériau recyclé et d'une armature en voile de verre assurant une excellente flexibilité et stabilité dimensionnelle inférieure à 0,10 %. Le revêtement devra bénéficier d'un traitement de surface PUR Pearl™ lui conférant une remarquable résistance aux taches, facilitant l'entretien et permettant d'éviter toute métallisation ou entretien par méthode spray pendant toute la durée de vie du produit.

Pour un environnement plus sain, les émissions de COV dans l'air ne devront pas dépasser 20 µg/m³ (suivant la norme NF EN 16516) et les matières premières issues d'une technologie sans phthalates.

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à 6 ans supplémentaire (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant (1)). Le produit (chutes de pose et déposes) sera recyclable via le programme de reprise Tournesol***



Fabrication



Indicateur réchauffement climatique

Lieu de production

Coevorden (Pays-Bas)

Notre usine est certifiée ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 et SA 8000



Contenu recyclé en % de la masse totale du produit

30 %

Quantité d'électricité garantie d'origine renouvelable

100 %

Matières premières

Garanties sans phthalate

Conformité REACH



Eternal a fait l'objet d'une Analyse de Cycle de Vie et dispose d'une FDES individuelle conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A2 et à son complément national NF EN 15804+A2/CN et consultable sur INIES :

Indicateur réchauffement climatique : 9,58 kg CO₂ eq/m² sur l'ensemble du cycle de vie pour une durée de vie de 25 ans.

Indicateur réchauffement climatique valeur dynamique (RE2020) : 16,91kg CO₂ eq/m² pour une durée de vie de 50 ans



(1) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr).

(2) Linoleum et PVC - Selon cahier des charges et hors cadre amiante.

(3) Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH.

Qualité de vie intérieure et bien-être

Qualité de l'air intérieur : Conforme à la classe A+
De l'étiquetage réglementaire français



Emissions de TVOC à 28 jrs : < 20 µg/m³

Réduction du bruit d'impact : 7 dB

Large choix de coloris LRV (82 références)

Recyclage

Nos revêtements de sol (chutes de pose et déposes) sont recyclables via notre programme **Tournesol**⁽²⁾.